Année **2022 – 2023**

CHRONOLOGIE des DEMARCHES et CONSIGNES à RESPECTER pour UNE EQUIPE ENGAGEE en SPORTS COLLECTIFS

Vous êtes professeur d'EPS dans un collège et/ou un lycée affilié à l'Ugsel et vous désirez engager une ou plusieurs équipes aux championnats de sports collectifs existant sur le territoire breton.

Pour vous accompagner dans cette démarche et faire en sorte que tout se passe pour le mieux, vous trouverez ci-après les démarches à effectuer et les grandes règles à respecter.

ENGAGEMENT :

En tout début d'année scolaire, les comités assurent l'information aux établissements sur la méthode d'engagement sur **Usport**.

Procéder à l'engagement d'une ou des équipes de l'établissement en respectant la date territoriale limite fixée au dimanche **9 OCTOBRE 2022** pour **toutes les catégories**.

ORGANISATION AVANT LE PREMIER TOURNOI (départemental ou territorial) :

Pour les C/J : La CSR se réunit pour la construction des calendriers. A l'issue de cette réunion, le secrétariat territorial diffuse les informations via le site internet de l'Ugsel Bretagne.

Un courriel est expédié aux établissements pour prévenir de la mise en ligne de ces informations et, autant que faire se peut, ce même message est envoyé sur les adresses courriel de chaque professeur EPS responsable d'équipe à partir des données récupérées sur Usport.

En cas de phases départementales, les comités prennent le relais d'information concernant l'organisation de leurs tournois départementaux.

Pour les B/M : Les CSD et les comités assurent l'information.

1. Consulter le site internet pour connaître l'organisation du tournoi dans lequel est engagée l'équipe.

2. Prévenir aussitôt le secrétariat départemental ou territorial (suivant le niveau de compétition) en cas d'erreur décelée ou d'oubli.

3. En cas de nécessité de demande de modification de date pour incapacité de participation à un tournoi territorial à la date fixée par la CSR, se référer aux modalités inscrites dans le chapitre « organisation territoriale ».

4. Prendre connaissance de tous les paramètres administratifs (y compris ceux de l'organisateur) et techniques à respecter pour assurer une participation dans les meilleures conditions. Pour ce faire, sont mis à disposition :
    a. le livret régional annuel disponible sur le site internet de l'Ugsel Bretagne. Il contient toutes les informations territoriales et les grandes règles techniques à respecter. 2 versions de consultation :
        # intégrale en cliquant sur l'icône du livret,
        # fractionnée en cliquant sur les boutons de haut de page.
    b. le site internet de l'Ugsel nationale pour tous les points non cités dans le livret régional et particulièrement l'intégralité des règlements techniques de chaque sport, valables également aux niveaux territorial et départemental (sauf avis contraire de la CSR).

5. Préparer les licences ou, en cas d'impossibilité, préparer une liste des joueurs sur papier à en-tête de l'établissement et signée du chef d'établissement + prévenir les élèves qu'ils devront pouvoir présenter une pièce d'identité avec photo (carte d'identité ou carte scolaire, permis de conduire…).

6. **<u>ARBITRAGE</u>** : Prendre connaissance des textes régissant l'arbitrage et notamment la participation des Jeunes Officiels (voir dossier « Jeune Officiel » de ce livret ainsi que le dossier « organisateur » + les règlements nationaux).

7. En cas de souci, voire de forfait, prévenir l'organisateur et le secrétariat départemental ou territorial (suivant le niveau de compétition) dans un délai raisonnable pour permettre une adaptation.

8. Organiser le déplacement pour arriver un peu avant l'heure prévue pour l'accueil.

9. Ne pas hésiter à prendre contact avec l'organisateur du tournoi pour obtenir des renseignements supplémentaires si nécessaire.

10. La veille du tournoi territorial ou au plus tard le matin même (limite repoussée jusqu'au mercredi suivant le tournoi), inscrire la composition nominative de son équipe sur Usport. Cette démarche a plusieurs buts :
    a. Une vue statistique de participation aux tournois territoriaux,
    b. La préparation des qualifications aux finales nationales (canal obligatoire),
    c. Une vue statistique de participation aux tournois nationaux.

    <u>NOTA</u> : Cette composition nominative peut évoluer sans limite de changements de noms avant les finales nationales.

    Pour faciliter l'inscription des élèves sur Usport, une VIDEO est disponible sur l'application.

LE JOUR DU TOURNOI (départemental ou territorial) :

11. Apporter avec soi les licences, les maillots et tout autre matériel nécessaire au bon déroulement du tournoi.

12. Si l'inscription nominative des joueurs n'a pas été faite la veille sur Usport, profiter du trajet pour le faire (si connexion internet). Sinon, effectuer cette démarche au plus tard le mercredi suivant du tournoi.

13. Avoir une attitude sportive de fairplay et contribuer au bon déroulement du tournoi en participant activement à son enchaînement.

14. INDIQUER à l'organisateur le souhait ou non de poursuivre la participation au niveau national. Lors des tournois territoriaux, ce renseignement doit être **OBLIGATOIREMENT** formulé pour les 4 premières équipes (voir « organisation territoriale – titre : phases nationales »).

15. Laisser les lieux d'accueil dans l'état de propreté où ils étaient à votre arrivée. Pour cela, ne pas hésiter à mettre les joueurs à contribution.

SI QUALIFICATION à une phase NATIONALE :

16. Se connecter sur le site de l'Ugsel nationale pour retirer tous les documents disponibles nécessaires à votre bonne organisation et à votre confirmation d'engagement auprès de l'organisateur de la finale nationale.

17. Respecter les CONSIGNES et les DELAIS, notamment pour le règlement des frais d'engagements et éventuellement de restauration et d'hébergement sans oublier les chèques de cautions (voir point ci-dessous).

18. **CHEQUES DE CAUTIONS : Rappel de la règle territoriale validée lors de la CSR sports co réunie le 8/10/20 :**

    Chaque équipe qualifiée à un tournoi national doit faire parvenir à l'organisateur, en même temps que le règlement des engagements, les chèques de caution OBLIGATOIRES et indispensables à la validation de la qualification :
    - 300,00 € pour l'arbitrage (voir dossier JO – article 6.2),
    - 500,00 € pour le forfait tardif.

    En outre, chaque responsable d'équipe doit lire attentivement la ou les circulaires des tournois qui le concerne afin de se conformer aux règles de l'organisateur et, le cas échéant, verser une caution optionnelle si elle est réclamée (ex : hébergement)

19. En cas de modification de composition de l'équipe, effectuer le ou les changements sur Usport. **DELAI LIMITE : 96 heures avant le début du tournoi national**.

20. NE PAS OUBLIER d'inscrire sur Usport les coordonnées du JEUNE OFFICIEL.

21. En cas de forfait : **Prévenir le secrétariat territorial et UNIQUEMENT LUI**. Ce dernier se chargera de la gestion du repêchage et de la communication auprès du service national.
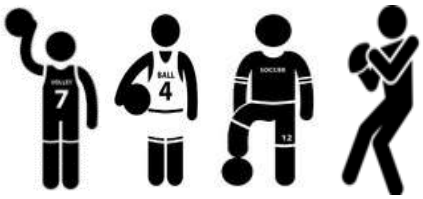
sportscollectifsdossierparticipantsportscollectifsdossierparticipant